



Actualisation de la politique agricole

La politique agricole et ses programmes sont développés par la Confédération sur la base des expériences et des objectifs. Afin d'informer les spécialistes de la vulgarisation et d'autres cercles intéressés, ce cours dispense les informations les plus récentes sur le thème de la politique agricole et offre la possibilité d'échanger sur les défis et les questions d'avenir. Seront abordés la situation économique et les finances fédérales, la protection des cultures, le train d'ordonnances PA22+, les négociations avec l'UE concernant l'actualisation de l'accord agricole ainsi que le projet PA30+. Les indicateurs de durabilité, les taxes d'incitation sur les intrants, la révision du droit foncier rural et la numérisation feront l'objet de discussions approfondies.

Date	Vendredi 22 novembre 2024
Lieu	Grangeneuve, Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux
Direction du cours :	Nicolas Bezençon, AGRIDEA (nicolas.bezencon@agridea.ch)
Numéro du cours :	24.335
Objectifs :	Les participant.e.s <ul style="list-style-type: none">• reçoivent des informations sur les thèmes actuels de la politique agricole et sur les projets de numérisation ;• obtiennent les informations nécessaires pour se faire une opinion et d'évaluer l'impact des changements de politique agricole sur les exploitations agricoles et la vulgarisation ;• peuvent approfondir des thèmes et poser des questions dans les ateliers de leur choix.
Public cible :	Conseiller-ère-s et enseignant-e-s, collaborateur-trice-s de services cantonaux ou nationaux d'organisations agricoles, autres personnes intéressées.
Méthode :	Présentations, questions et discussion.
Remarques :	Ce cours est réalisé en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture. Le cours en allemand aura lieu le 27 novembre 2024 à Inforama Rütli, Zollikofen.

Vendredi 22 novembre 2024

09.00	Accueil, café et croissants
09.30	Bienvenue, introduction
09.35	Actualité de la politique agricole <i>Christian Hofer, directeur de l'OFAG</i>
10.25	Finances fédérales <ul style="list-style-type: none">Situation généraleBudget prévisionnel 2025Enveloppe financière 2026-2029 <i>Jean-Marc Chappuis, directeur suppléant de l'OFAG</i>
10.45	Consultation sur le droit foncier rural Information et discussion <i>Bernard Belk, vice-directeur de l'OFAG</i>
11.05	Pause
11.20	Digiflux : état d'avancement du projet Information et discussion <i>Bernard Belk, vice-directeur de l'OFAG</i>
11.40	DigiAgriFoodCH - La numérisation du secteur agroalimentaire suisse Secteur agroalimentaire - état de la mise en œuvre <i>Cédric Moullet, vice-directeur de l'OFAG</i> Le point de vue des entreprises des systèmes d'information pour la gestion des exploitations agricoles, FMIS <i>Ueli Ryser, directeur de Barto AG</i> <i>Peter Althaus, IP-Suisse</i>
12.40	Repas de midi
14:00	Approfondissement AP30+ : instruments possibles <ul style="list-style-type: none">Accord sur les objectifsSystèmes d'indicateursTaxes d'incitationSimplification administrative Information et discussion <i>Jean-Marc Chappuis, directeur suppléant de l'OFAG</i>
14.20	Organisation des ateliers <ol style="list-style-type: none">PA30+ : Indicateurs de durabilitéPA30+ : taxes d'incitationConsultation sur le droit foncier ruralNumérisation et FMIS
14.30	Ateliers (1ère session)
15.05	Ateliers (2ème session)
15.40	Réactions en plénière <ul style="list-style-type: none">Rapports des ateliersClôture du cours <i>Modérateur-trice-s AGRIDEA</i>
16.10	Fin de la journée

Informations pratiques

Forfait cours

Conseillers et enseignants cantonaux, collaborateurs des organisations membres d'AGRIDEA et de l'OFAG, collaborateurs des centres de recherche et de formation et membres de l'ASIAT

- 230 CHF / jour

Autres participants

- 350 CHF / jour

Inclus dans le forfait du cours :

Repas de midi avec boisson non alcoolisée, pause, salle de cours avec matériel d'un montant de CHF 50.

Vous recevrez **la facture** pour le forfait de cours après le cours.

Inscription et délai d'inscription

[24.335](https://www.agridea.ch/de/allgemeine-geschaftsbedingungen)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales d'AGRIDEA. Vous les trouverez sur <https://www.agridea.ch/de/allgemeine-geschaftsbedingungen>.

Informations

+41 (0)21 619 44 00

cours@agridea.ch

Désinscription

Jusqu'à une semaine avant le début du cours, l'annulation de l'inscription n'entraîne pas de frais.

En cas de désistement ultérieur, une taxe de 100 CHF sera facturée pour les frais occasionnés. La facturation de frais supplémentaires, par exemple pour des réservations déjà effectuées, reste réservée (leurs conditions générales s'appliquent).

Sans désistement, ou en cas de participation partielle, la totalité du forfait de cours sera facturée.